



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 121377

Texte de la question

Mme Brigitte Le Brethon souhaite interroger M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les tarifs des péages autoroutiers applicables aux véhicules propres. Dans un récent rapport, M. Jean-Pierre Beltoise propose une réduction de 20 % des péages des tarifs des autoroutes pour les véhicules les plus propres. Elle lui demande la suite qu'il envisage de réserver à cette proposition.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est appelée sur la mise en oeuvre de la proposition formulée dans le rapport de M. Jean-Pierre Beltoise visant à accorder une réduction de 20 % du montant des tarifs de péage aux véhicules les moins polluants, au moyen d'un badge de télépéage spécifique. La modulation des tarifs de péage pour des raisons environnementales suppose tout d'abord l'intervention d'une loi afin de modifier le code de la voirie routière. Cette adaptation tarifaire pourrait être envisagée dès l'année 2008 pour les véhicules poids lourds, dans le cadre de la mise en place du télépéage destiné aux transporteurs professionnels. La généralisation de cette mesure aux véhicules légers nécessite un certain nombre d'approfondissements techniques et juridiques. Une concertation avec les consommateurs, les associations de protection de la nature, les sociétés concessionnaires d'autoroutes et les constructeurs automobiles sera ensuite engagée pour définir les modalités d'une mise en oeuvre progressive de la modulation envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Le Brethon](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121377

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3093

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4343